

Bourse Région Mobilité Internationale

Lycéens & Apprentis



La Région agit pour **la jeunesse**

Partez en stage à l'étranger
avec l'aide de la Région!

[auvergnerhonealpes.fr/aide/
brmi_lyceens_apprentis](http://auvergnerhonealpes.fr/aide/brmi_lyceens_apprentis)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Vous souhaitez
acquérir
une première
expérience
à l'international ?

Partir à l'étranger
donnera une réelle
valeur ajoutée
à votre formation !

Cela vous permettra :

- de valider votre projet professionnel,
- de développer vos compétences (autonomie, capacités d'adaptation...)
- d'être mobile et de développer de nouvelles aptitudes professionnelles,
- d'effectuer un apprentissage linguistique et culturel,
- d'innover dans vos pratiques et prises de responsabilités...

Autant d'atouts à faire valoir sur votre futur CV !

Pour vous aider à réaliser votre stage en entreprise à l'étranger, la Région Auvergne-Rhône-Alpes vous propose **la Bourse Région Mobilité Internationale** (BRMI).



Pour qui ?

Vous pouvez bénéficier de la BRMI, quelle que soit votre destination, si vous êtes lycéen(ne) ou apprenti(e) (CAP, BP, Bac Pro, BTS, Mentions Complémentaires et FCIL).

Sous quelles conditions ?

- Vous êtes inscrit(e) dans un **établissement d'Auvergne-Rhône-Alpes** (lycée public ou privé sous contrat d'association avec l'État, centre de formation des apprentis).
- Le séjour doit être prévu **dans votre cursus** (cursus sanctionné par un diplôme d'État).
- La durée de votre séjour doit être **au minimum de trois semaines entières et consécutives** dans la même entreprise, et **au maximum de huit semaines**.
- Le stage peut se dérouler **au sein de toute entreprise, association, organisme public ou parapublic**, dans toute partie du monde (sauf France et départements et territoires d'outre-mer).
- Vous ne pouvez bénéficier de la BRMI **qu'une fois durant votre cycle de formation**.

Comment ?

- Pour faire votre demande, connectez-vous sur : **auvergnerrhonealpes.fr/aide/brmi_lyceens_apprentis**
La demande devra être effectuée en ligne puis transmise à l'établissement au plus tôt trois mois avant le départ et au plus tard un mois avant le premier jour prévu du séjour.
- Pensez à **transmettre à la Région, dès le premier jour de votre stage**, votre attestation de stage dûment signée par vous, le chef d'établissement et le responsable de l'organisme d'accueil à l'étranger. Vous pouvez imprimer cette attestation à partir de votre dossier informatique en ligne.

Combien ?

La BRMI est une aide individuelle directe, dont le montant est de **90€** par semaine entière de stage. Le montant total de l'aide est liée au projet de votre établissement. Une aide forfaitaire complémentaire de **200€** est attribuée aux élèves percevant une bourse d'État et aux apprenti(e)s quelle que soit la destination.





Contact :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation
desri@auvergnerrhonealpes.fr

[auvergnerrhonealpes.fr/aide/
brmi_lyceens_apprentis](https://auvergnerrhonealpes.fr/aide/brmi_lyceens_apprentis)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes